

## AVENANT CONCLU LE 31 MAI 2006

### ENTRE :

- L'Union Nationale des Géomètres-Experts.
- Le syndicat National des Entreprises de Photogrammétrie et d'Imagerie Métrique.
- La Chambre Syndicale Nationale des Géomètres Topographes.

### ET

Les syndicats de salariés signataires suivants :

- ~~BATI - MAT - TP - CFTC,~~
- FNCB - CFDT - SYNATPAU,
- CFE - CGC, BTP,
- FO - BTP,
- CGT.

Il a été convenu du présent avenant dont l'effet est conditionné à son extension.

**ARTICLE 1** -- Article 8.6.1 le premier alinéa est remplacé par le texte suivant.

*« La contribution est fixée à 1,2% de la masse salariale annuelle brute. Pour 2006 première année de mise en oeuvre de ces dispositions la contribution sera calculée sur l'intégralité de la masse salariale 2006 ».*

*Revue -  
uniquement  
adhesions -  
ou a compter  
de février*

**ARTICLE 2** – Article 8.6.2 le premier alinéa est remplacé par le texte suivant.

*« La contribution est fixée à 1,6% de la masse salariale annuelle brute. Pour 2006 première année de mise en oeuvre de ces dispositions la contribution sera calculée sur l'intégralité de la masse salariale 2006 ».*

**ARTICLE 3** – Est rajouté l'article 8.6.3 suivant *« La CPNEFP est chargée de la mise en place matérielle des relations avec l'OPCA-PL en vue de permettre l'application du présent titre VIII ».*

---

**ARTICLE 4** – L'accord transitoire d'application de l'accord UNAPL sur la formation tout au long de la vie du 5 janvier 2005 conclu le 12 juillet 2005, les deux accords sur la mise à la retraite des 18 mars et 24 avril 2004 et l'accord sur les salaires du 12 avril 2006 étendus ou soumis à l'extension sur la base de la convention collective antérieure sont expressément réputés conclus en application de celle signée en octobre 2005.

---

**ARTICLE 5** – Cet accord à durée Indéterminée sera soumis à demande d'extension auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la cohésion sociale. Un exemplaire en sera déposé au Conseil de Prud'hommes de PARIS et à la Direction du Travail compétente.

---

Fait à Paris le 31 mai 2005  
En 15 exemplaires